



| | | |
|--|---|---|
|  <p>CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE</p> | <p>ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE</p> <p>C N L R – 19/06/2021</p> <p><i>La Nuit La plus Courte</i></p> <p>Grade : 5C - Code : CL</p> |  |
|--|---|---|

1. REGLES

1.4 Horaire et coefficient des marées à La Rochelle Pallice : PM 12h34 / BM 18h37 (coeff 54)

5. PROGRAMME DES COURSES

5.2 Heure de départ prévue = 14h00, signal d'avertissement 13h55

8. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le comité est:

- Départ de la W Minimés (voir procédure départ)
- Nord ouest Aix à laisser à tribord
- Bouée Roche du Sud à laisser à tribord
- Bouée W Minimés à laisser à babord
- Bouée Marie-Anne à laisser à tribord
- Arrivée entre W Minimés et le phare du bout du monde (voir procédure arrivée)

Chaque skipper doit détenir à bord la bibliothèque de parcours définis par le CNLR, le Comité de Course étant susceptible d'en choisir un ([annexe PARCOURS](#)) Ce parcours sera rappelé ou modifié à la VHF au plus tard 15 min avant le départ du 1^{er} bateau.

9. MARQUES

| Marques de départ | Marques de dégagement | Marques de parcours | Marques d'arrivée |
|-------------------|-----------------------|----------------------|-------------------|
| Suivant §11 | Eventuelle | Voir annexe balisage | Suivant § 13 |

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que les 3 balises du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les cardinales des filières. Par ailleurs, les cargos sont prioritaires dans le chenal de la Pallice.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera la bouée des minimés à laisser à babord et le bateau comité à laisser à tribord. Bouée de dégagement éventuelle avec avertissement VHF par le CC

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4 Les bateaux identifiés OCS pourront être appelés sur le canal VHF une minute après le départ.

13. L'ARRIVEE

13.1 Sauf décision différente du comité, la ligne d'arrivée est matérialisée par la bouée W Minimés à laisser à bâbord à moins de 3 longueurs et la pointe du phare du Bout du Monde à laisser à tribord.

13.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heures GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes de son arrivée

18. REGLES DE SECURITE (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

18.1 CANAL VHF 77 - canal de dégagement 72

18.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

18.1b Emargement par appel VHF des bateaux sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la course.

18.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Arbitres désignés : Christophe SARTI (06 78 79 42 92) pdt du comité de course, et Pierre Antoine NATTIER

Affichage des arrivées au club puis proclamation des résultats en soirée sur le site du CNLR.



Cercle Nautique de La Rochelle
Tel : 05 46 34 55 74 (répondeur)

20 avenue de la Capitainerie
mail : contact@cnlr.fr

17000 LA ROCHELLE
site : www.cnlr.fr

Association loi 1901 Affiliée à la FFV sous le n° 08.17054 et agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports n° 98.17015